

## **CAP AEPE**

Annexe 2
apprentissage
Page 1 sur 2

## **ANNEXE 2 – RECAPITUALTIF PFMP**

Nom de naissance :	Nom d'usa	age :		
énom :				
uation du candidat (cocher la case correspo	andante):			
☐ candidat sous contrat d'apprentissage				
☐ candidat ayant des bénéfices / dispens				
and data dyant des senences y dispens	ies a epicave			
FORMATION EN MILI	EU PROFESSIONNEL (CO	NTRAT D'APPRENTIS	SAGE)	
Nom et adresse de l'employeur	Age des enfants	P	ériode	
		du://	. au :/	/
		Nb de semaines :		
		Nb d'heures par s	emaine : .	
		Nb total d'heures	Nb total d'heures :	
		du://	au :/	/
		Nb de semaines :		
		Nb d'heures par s	emaine : .	
		Nb total d'heures	:	
	STAGES COMPLEMENTA	AIRES		
Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Age des enfants Périod		ériode	
		du ://	. au :/	/
		Nb de semaines :		
		Nb d'heures par s	emaine : .	
		Nb total d'heures		
		du://	. au :/	/
		Nb de semaines :		
		Nb d'heures par s	emaine : .	
		Nb total d'heures	:	
CADRE RESERVE AU CONTRÔLE DE CONFORMITE			OUI	NON
Justificatifs fournis				
DECISION DE LA COMMISSION DE CONFORMITE			OUI	NON
Le candidat est autorisé à présenter l'épreuve EP1				
Le cas échéant, motif du refus :				
Le candidat est autorisé à présenter les d Le cas échéant, motif du refus :	épreuves EP2 et/ou EP3			

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

<u>DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS AU RECTORAT</u>: 19 mars 2024 par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Joindre impérativement les 2 pages de l'annexe 2 + les justificatifs demandés.

## **CAP AEPE**



## **ANNEXE 2 – JUSTICATIFS A JOINDRE**

Annexe 2
apprentissage
Page 2 sur 2

Liberté Égalité Fraternité Cocher les cases correspondantes

Pour un apprentissage et/ou stage complémentaire dans des organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Pour un stage complémentaire au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels					
	L'organisme de service à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans est agréé : Le maître d'apprentissage / tuteur est titulaire d'un CAP petite enfance ou d'un CAP AEPE ET a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfant de moins de 3 ans OU Le maître d'apprentissage / tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement niveau V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance ET a une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfant de moins de 3 ans	<ul> <li>copie du contrat d'apprentissage</li> <li>copie de l'agrément de l'organisme</li> <li>copie du diplôme ou relevé de notes du tuteur</li> <li>attestation sur l'honneur du tuteur concernant son expérience professionnelle</li> <li>le cas échéant, copie de la décision de positionnement</li> </ul>			
	L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) depuis au moins cinq ans :  Date de l'agrément :	<ul> <li>attestation(s) de stage</li> <li>copie de l'agrément de l'assistant maternel</li> <li>copie du relevé de notes ou du diplôme de l'assistant maternel</li> <li>le cas échéant, attestation sur l'honneur de l'expérience professionnelle</li> </ul>			
Pour un apprentissage et/ou stage complémentaire dans une autre structure					
	Le maître d'apprentissage/tuteur est titulaire d'un diplôme de niveau 4 ET A une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfant de moins de 6 ans	<ul> <li>copie du contrat d'apprentissage ou attestation de stage</li> <li>attestation sur l'honneur de l'expérience professionnelle du tuteur</li> <li>le cas échéant, copie de la décision de positionnement</li> </ul>			

Attestations de stage et d'expérience professionnelle : utiliser UNIQUEMENT les attestations de l'académie d'Orléans